Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0726816545

Nom

(en entier): SCRUM MANAGEMENT

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue du Yorkshire 5 bte 5

: 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Aux termes d'un acte dressé par Maître François HERINCKX, Notaire de résidence à Bruxelles (1er canton), associé de la société privée à responsabilité limitée "Herinckx & Penne, notaires associés" ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue du Midi 146, le seize mai deux mil dix-neuf, a été constituée une société dont l'acte constitutif contient les dispositions suivantes :

FORME DE LA SOCIÉTÉ

Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION

"SCRUM MANAGEMENT".

RÉGION DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

Région de Bruxelles-Capitale.

ADRESSE DU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

1200 Woluwe-Saint-Lambert, avenue du Yorkshire 5/5.

IDENTITÉ DU FONDATEUR

Madame Rudina DURO, née à Tirana (Albanie) le 4 novembre 1982, domiciliée à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, avenue du Yorkshire 5, boîte 5.

APPORTS DU FONDATEUR

• cinq mille deux cent cinquante euros (5.250 €) en espèces libérés intégralement.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

La société a pour objet, en Belgique ou à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci le conseil, la consultance, le développement de produits et de programmes informatiques, la gestion de projet, la gestion de projet informatique, gestion du risque, project manager, organisation projet agile, formation projet agile, formation scrum management, human ressources, e-commerce, marketing et business analyst.

La société peut accomplir dans les limites de son objet, en Belgique ou à l'étranger, toutes les opérations quelconques, mobilières ou immobilières, financières, industrielles, commerciales ou non se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d' intervention financière, ou par toute autre voie, dans toutes autres entreprises ou sociétés ayant un objet analogue au sien ou qui soit de nature à favoriser son développement.

DURÉE

La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours le jour du dépôt des statuts au greffe du tribunal de l'entreprise.

ORGANE D'ADMINISTRATION

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateur statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les administrateur(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat sera censé conféré sans limitation de durée.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

Les administrateurs non-statutaires sont révocables uniquement par l'assemblée générale pour justes motifs, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Lorsque la société est administrée par plusieurs administrateurs, chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale.

Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Elle se tient au siège social le 2ème vendredi du mois de décembre de chaque année, à 11 heures, et pour la première fois en 2020.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions légales régissant les actions sans droit de vote.

EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice commencera le jour du dépôt des statuts au greffe du tribunal de l'entreprise pour finir le 30 juin 2020.

RÉSERVES - BÉNÉFICES ET BONI DE LIQUIDATION

Au moment de la constitution de la société, les apports de fondateurs sont inscrits sur un compte de capitaux propres indisponible, qui n'est pas susceptible de distribution aux actionnaires. Pour les apports effectués après la constitution, les conditions d'émission détermineront s'ils sont également inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible. A défaut de stipulation à cet égard dans les conditions d'émission, ils sont présumés ne pas être inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible.

En cas d'apport sans émission de nouvelles actions, ils sont présumés ne pas être inscrits sur ce compte de capitaux propres indisponible.

Le bénéfice net de la société est mis à la disposition de l'assemblée générale. Aucune règle particulière n'est prévue quant à la répartition du boni de liquidation.

CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément au prescrit de la loi, il ne sera pas nommé de commissaire: la société commence ses activités et il résulte d'estimations faites de bonne foi que, pour son premier exercice social, la société répondra aux critères dérogatoires légaux.

IDENTITÉ DES PERSONNES AUTORISÉES À ADMINISTRER ET À REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ A été nommée par l'assemblée générale, tenue à l'issue de l'acte constitutif, comme administrateur, pour une durée indéterminée, Madame Rudina DURO, prénommée.

Pour extrait analytique conforme délivré avant enregistrement pour être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise compétent.

(Signé) François HERINCKX, notaire

Déposées en même temps : une expédition, la première version du texte des statuts

Mentionner sur la dernière page du Volet B :